



# AÎNÉES

## *nées en 2012 et avant*

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F).

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier. La réinscription des anciennes adhérentes se fait auprès de la responsable de groupe avant le 15 juin 2026 avec un acompte de 60€ OBLIGATOIRE et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi, nous vous laissons jusqu'au 15 septembre 2026 pour régulariser son inscription.

Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

### ❖ HORAIRES

Les entraînements ont lieu les : **Mardi de 18h15 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00**

Afin de permettre aux filles de se préparer, nous leur demandons d'arriver avec 10 minutes d'avance par rapport à l'heure indiquée. Nous vous remercions également de récupérer votre fille à l'heure prévue en fin d'entraînement ; ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

### ❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

#### • Fiche administrative

Merci de compléter entièrement cette fiche.

Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie des renseignements médicaux. Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e-mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

#### • Certificat médical

Retourner le coupon du certificat médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

#### • Photo d'identité

Les photos d'identité seront prises par la responsable de groupe pour une meilleure organisation

#### • Cotisation (licence, assurance)

**190 €** pour une inscription (130€ pour l'éveil, les mini-pouss')

**270 €** pour deux inscriptions

**325 €** pour trois inscriptions

**380 €** pour quatre inscriptions

La Gym de Thise n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club. Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 15 septembre 2026, le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2026). Si vous le désirez, nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

### ❖ TENUE VESTIMENTAIRE

#### • Justaucorps

Le justaucorps aux couleurs du club est **obligatoire** pour les compétitions. Ils sont disponibles à l'achat au prix de **89€ pour les tailles du 36 au 42** (86€ pour les tailles 4 ans à 14 ans).

NB : Les anciens justaucorps ne sont plus repris par le club.

*Une vente de justaucorps d'occasion, entre parents, aura lieu le 25 septembre de 18h30 à 20h00. Chaque parent est libre de fixer son prix de revente.*

### • **Survêtement du club**

Le survêtement du club n'est plus obligatoire. Les anciens ne sont plus repris par le club.

*En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert à tout nouvel adhérent. Pour les anciens adhérents, un changement de taille est possible si le t-shirt est en très bon état.*

### ❖ **CONCOURS ET TRANSPORTS** (*Le nombre de gymnastes est limité pour certains concours*)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura faits tout au long de l'année. C'est pourquoi, la participation aux concours de fin d'année est instamment demandée à tous les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

#### ➤ **Concours à Besançon**

Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas, un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

#### ➤ **Concours à l'extérieur de Besançon**

En fonction du nombre de gymnastes, les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

### ❖ **ASSIDUITÉ**

Une feuille de présence étant établie par section à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante.

Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

### ❖ **ASSURANCE**

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

#### ➤ **est assuré par le club :**

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

#### ➤ **n'est pas assuré par le club :**

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre. Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat « responsabilité civile »

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos salutations sportives.**

---

## **AÎNÉES - Nées avant 2012**

**Horaires d'entraînement : Mardi de 18h15 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00**

**Coordonnées de la responsable de section : DENIZOT Marion**

**06.35.22.26.08 ainees@gymdethise.com**

**Tel portable du club : 06.10.55.53.34**

*Coupon à conserver*